



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Date d'impression 25.02.2021  
Modifié 25.02.2021 (F) Version 1.8  
**elma clean 85 (EC 85)**

## ! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

#### Nom commercial

elma clean 85 (EC 85)  
UFI: C630-W09S-900Q-99R8

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

##### Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)  
SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

##### Catégories d'utilisation [PC]

PC35 - Produit de lavage et de nettoyage

##### Catégories de processus [PROC]

PROC8a - Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.  
PROC9 - Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

##### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a - Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

#### Conditions d'utilisation recommandées

Concentré de nettoyage neutre.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant / fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH  
Gottlieb-Daimler-Str. 17, D-78224 Singen (Htwl.)  
Téléphone +49 7731 882-0, Fax +49 7731 882-266  
E-Mail [info@elma-ultrasonic.com](mailto:info@elma-ultrasonic.com)  
Internet [www.elma-ultrasonic.com](http://www.elma-ultrasonic.com)

#### Service des renseignements

Chemie/Labor: Email: [chemlab@elma-ultrasonic.com](mailto:chemlab@elma-ultrasonic.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg  
(Sprache/Language: D, GB)  
Téléphone +49 761 19240

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

#### ! Indications complémentaires

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon l'ordonnance CE n° 1272/2008 [SGH].  
Méthode de classification pour la corrosion/irritation cutanée: Sur la base des données de contrôle.  
Méthode de classification pour les lésions oculaires graves/l'irritation oculaire: Sur la base des données de contrôle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



## Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

### Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3. Autres dangers

Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

## ! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Mélange aqueux d'agents de surface anioniques et non ioniques, agents complexants et solvant.

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
34590-94-8	252-104-2	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	5 - 15	
	932-051-8	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	5 - 12	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
68891-38-3	500-234-8	Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	5 - 12	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Chronic 3, H412
26027-37-2		acide oléique monoethanolamide, éthoxylé	< 5	Skin Corr. 1B, H314 / Eye Dam. 1, H318

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	01-2119450011-60
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	01-2119565112-48
68891-38-3	Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	01-2119488639-16
26027-37-2	acide oléique monoethanolamide, éthoxylé	Not relevant (polymer).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Faire boire de l'eau par petites gorgées.



---

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune autre information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Remarques s'adressant au médecin / traitement

Aucune autre information disponible.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Agents d'extinction appropriés

eau

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

mousse stable aux alcools

poudre ABC

produits extincteurs gazeux

dioxyde de carbone

##### Moyens d'extinction inappropriés

aucune

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde d'azote ( NOx )

Oxyde de carbone (CO)

Anhydride sulfureux ( SO2 )

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

##### Équipes d'intervention

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Utiliser un équipement de protection individuel.

Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.



#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8.

## ! RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### Mesures d'hygiène

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### ! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais.

Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.

Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

#### Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

aucune autre

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
34590-94-8	(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol	8 heures	308	50	Peau

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	6 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

##### PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
--------	-------	--------	------	----------



#### Valeurs de référence DNEL/PNEC (continue)

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
	Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid	0,268 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		5,6 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
68891-38-3	Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	10000 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,24 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

##### Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	beige clair	douce

##### Seuil olfactif

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: 210 - 600mg/m<sup>3</sup> (34 - 97 ppm).

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	9	20 °C			
<b>plage d'ébullition</b>	> 100 °C				
<b>Plage de solidification</b>	-5 °C				
<b>Point d'éclair</b>					Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					non spontanément inflammable



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Date d'impression 25.02.2021  
Modifié 25.02.2021 (F) Version 1.8  
**elma clean 85 (EC 85)**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	1,1 Vol-%				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	14 Vol-%				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
<b>Pression de vapeur</b>	23 - 24 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	1,07 g/cm <sup>3</sup>				
<b>Densité de vapeur</b>	5,12				Valeur pour (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol.
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	0,3	23 °C			Valeur pour Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium.
<b>Température de décomposition</b>	>= 100 °C				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	5 - 15 %				
<b>Vitesse d'évaporation</b> eau: 0,36 (ASTM D3539). (2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: ~0,02 (ASTM D3539).					
<b>Propriétés comburantes</b> aucune					
<b>Propriétés explosives</b> aucune					

## 9.2. Autres informations

Aucune autre information signifiante disponible.



## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg		calculé	
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	> 50 mg/l ( )		ETA (estimation de la toxicité aiguë)	vapeurs
<b>Irritation de la peau</b>	Non irritant.		OCDE 439	
<b>Irritation des yeux</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.	lapin	OCDE 405	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).

#### Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.



#### Contrôles toxicologiques (informations diverses)

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérigène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### Constatations empiriques

dessèche la peau

## ! RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	CL 50 19,8 mg/l		calculé	
<b>Daphnie</b>	CE 50 36,3 mg/l		calculé	
<b>Algues</b>	CE 50 90,1 mg/l		calculé	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>	> 90 %	diminution du COD (carbone org. dissous)	calculé	Facilement dégradable.
-------------------------	--------	---	---------	------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide oléique monoethanolamide, éthoxylé: non disponible.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: La bioaccumulation est improbable.

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue (log Kow: 0,004).

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium: La bioaccumulation est improbable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

acide oléique monoethanolamide, éthoxylé: non disponible.

Reaction product of Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs. and Benzenesulfonic acid, 4-methyl- and sodium hydroxid: L'adsorption sur le sol n'est pas prévue.

(2-méthoxyméthyléthoxy)-propanol: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.

Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol (Koc: 2,2).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune autre information signifiante disponible.

### Remarques diverses relatives à l'environnement

	Valeur	Méthode	Remarque
<b>DCO</b>	ca. 567 mgO2/g	calculé	

**Valeur AOX** D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement.

### Remarques générales

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.





---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

### Recommandations relatives au produit

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques.  
Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

### Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

### Produit de nettoyage recommandé

l'eau.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
non signifiante

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### Transport maritime IMDG

No hazardous material as defined by the prescriptions.

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

No hazardous material as defined by the prescriptions.

---

## ! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Autorisations

non signifiante

### Limites d'utilisation

non signifiante



**Autres réglementations (UE)**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.  
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

**Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 6 %

(composants organiques  
volatils)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

---

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.7

**Source des principales informations**

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.

- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.